



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE CONSENTIR AU PROFIT D'ENEDIS, UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CONDUCTEUR AERIEN DE 400 VOLTS ET SES ACCESSOIRES SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AW N° 46 SITUÉE A BOUC BEL AIR LIEUDIT COLLET BLANC SUD

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration
BLANGERO Maryse	Absente
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08, puis 24 à partir de la question n° 09
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08, puis 08 à partir de la question n° 09
Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Par décision du 26 Septembre 2017, Monsieur le Maire a autorisé la location d'une emprise de terrain sur la parcelle communale cadastrée section AW n°46, lieudit Collet Blanc Sud, situé à Bouc-Bel-Air, au profit de la Société Française de Radiotéléphone (SFR), pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, et afin de remplacer l'antenne-relais implantée jusque-là sur le site du Puits Yvon Morandat.

Afin de raccorder cette nouvelle antenne-relais, ENEDIS sollicite l'octroi d'une servitude relative, d'une part, au passage d'un conducteur aérien de 400 volts au-dessus de la parcelle communale située à Bouc Bel Air, lieudit Collet Blanc Sud, cadastrée section AW n°46, sur une longueur d'environ 75 mètres et d'autre part, à l'installation sur cette même parcelle de quatre supports, chacun de 70 cm x 70 cm, conformément au plan ci-joint.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention sous seing privé, ci-annexée, en vous précisant qu'ENEDIS versera à la commune une indemnité compensatrice, unique et forfaitaire de 20 € (vingt euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De consentir à ENEDIS une servitude de passage, afin de permettre le raccordement de l'antenne-relais de la Société Française de Radiotéléphone (S.F.R), implantée sur la parcelle communale cadastrée AW n°46, sur la commune de Bouc-Bel-Air, située lieudit Collet Blanc Sud.

ARTICLE 2 : Que la servitude consistera au passage d'un conducteur aérien au-dessus de la parcelle cadastrée AW n°46 sur une longueur d'environ 75 mètres, avec implantation de quatre supports de 70 cm x 70 cm, sur cette même parcelle, conformément au plan ci-joint, et aux conditions énumérées dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 3 : Qu'à titre compensatoire ENEDIS sera redevable d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € (vingt euros).

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sous seing privé, ci-annexée, puis l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne, et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 5 : Que tous les frais d'acte notarié seront à la charge d'ENEDIS.

ARTICLE 6 : Que l'indemnité sera versée aux Recettes du Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 04 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 04 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 04 OCT. 2018